

Quoi ?**Pourquoi ?****Comment ?**

1. PROPOSITION PRINCIPALE	Pour régler la question qui est discutée par l'assemblée	Appui requis - Peut être amendée.
2. PROPOSITION D'AMENDEMENT	Modifie la proposition - y ajoute ou retranche une partie	Appui requis - Peut être amendée.
3. CONTREPROPOSITION	Pour prendre une décision contraire à la principale	Appui requis - Peut être amendée - Votée immédiatement après la principale si celle-ci est battue.
4. COMPLÉMENTAIRE	Pour ajouter un élément sans modifier la principale	Appui requis - Amendement possible
5. PROPOSITION DE DÉPÔT	Pour mettre un terme à toute discussion sur la question	Appui requis - Pas d'amendement - Peut-être amenée en tout temps en délibérante
6. REMISE À DATE FIXE	Pour faire cesser la discussion et reporter la décision à un moment déterminé	Appui requis - Peut être amendée - Peut être amenée en tout temps en délibérante
7. PROPOSITION DE RÉFÉRENCE	Pour référer la question pour étude	Appui requis - Peut être amenée en tout temps en délibérante
8. PROPOSITION DE RECONSIDÉRATION	Remettre en question une décision déjà prise par l'assemblée	Appui requis - Doit être présentée dans la même assemblée sinon obligation d'avis de motion - Vote des deux tiers
9. APPEL DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT	Pour renverser la décision de la présidente ou du président	Pas d'appui - La présidente ou le président explique sa décision; l'appelante ou l'appelant s'explique - Vote majoritaire
10. POINT D'ORDRE	Fait remarquer à la présidente ou au président un manquement à l'ordre ou à la procédure	Peut interrompre celle ou celui qui a la parole - Pas d'appui - Pas d'amendement - Décision de la présidente ou du président
11. QUESTION DE PRIVILÈGE	Droits des individus ou question matérielle	Peut interrompre celle ou celui qui a la parole - Pas d'appui - Pas de débat - Décision de la présidente ou du président
12. QUESTION PRÉALABLE (demande le vote)	Pour faire cesser toute discussion et prendre le vote (il faut que la personne ne soit pas intervenue en délibérante)	Appui requis - Pas de débat - Vote des deux tiers
13. DEMANDE DE VOTE SCINDÉ	Pour voter séparément des parties d'une proposition (chaque partie doit pouvoir vivre seule)	Peut être amenée en comité d'annonce de proposition ou en délibérante - Elle est accordée sur demande
14. DEMANDE DE VOTE NOMINAL	Pour identifier dans le procès-verbal, les personnes qui votent pour et qui votent contre la proposition	Pas d'appui - Pas de débat - La majorité décide
15. DEMANDE DE VOTE SECRET	Pour que le vote se déroule par scrutin secret	Appui requis - Peut être amenée en tout temps en délibérante - Vote majoritaire
16. SUSPENSION DES RÈGLES	Pour faire suspendre temporairement le règlement pour la conduite des réunions	Personne qui appuie - Pas d'amendement - Pas de dépôt - pas de débat - Vote des deux tiers
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	Pour mettre fin à la réunion	Décision de la présidence pour procédure régulière

Pour nous aider à être des démocrates, voici les 5 étapes du déroulement des débats

Étape 4

Étape 1

PRÉSENTATION DU SUJET (être informé)

- ❑ Présentation du dossier par la ressource.

Étape 2

COMITÉ PLÉNIER DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGE (comprendre)

- ❑ Chaque intervenante ou intervenant a droit à **2 interventions de 3 minutes**.
- ❑ La personne qui présente le sujet a droit à autant d'interventions que nécessaire (jugé par la personne qui préside) dont la dernière du comité plénier.
- ❑ Les interventions sont accordées dans l'ordre où elles ont été inscrites en privilégiant les premiers droits de parole.

Étape 3

COMITÉ D'ANNONCE DE PROPOSITIONS (proposer des solutions)

- ❑ Les propositions de la ressource sont considérées comme les principales.
- ❑ La présidente ou le président reçoit toute proposition écrite sur le sujet traité.
- ❑ Toute proposition est présentée (**3 minutes**), puis appuyée.
- ❑ S'il y a plus d'une proposition, elles sont présentées et appuyées dans l'ordre où elles ont été reçues.

La présidence d'assemblée vérifie si l'instance a besoin d'une période d'appropriation d'au plus 10 minutes.

Étape 5

Déroulement d'une réunion



SEESOCQ

La démocratie . . .

selon Georges Burdeau (La démocratie, 1956)

*«La démocratie n'est pas dans les institutions,
mais dans les personnes.*

Il n'y a pas de démocratie,

il n'y a que des démocrates.»

30	02
Statuts Proc dures Pol itiques Formul aires	Proc dures d assembl e
16 ao t 2002	

Pour nous aider à être des démocrates, voici les 5 étapes du déroulement des débats

Étape 4

Pourquoi ?

Étape 1 PRÉSENTATION DU SUJET (être informé)

- ❑ Présentation du dossier par la ressource.

Étape 2 COMITÉ PLÉNIER DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGE (comprendre)

- ❑ Chaque intervenante ou intervenant a droit à **2 interventions de 3 minutes**.
- ❑ La personne qui présente le sujet a droit à autant d'interventions que nécessaire (jugé par la personne qui préside) dont la dernière du comité plénier.
- ❑ Les interventions sont accordées dans l'ordre où elles ont été inscrites en privilégiant les premiers droits de parole.

Étape 5

Étape 3 COMITÉ D'ANNONCE DE PROPOSITIONS (proposer des solutions)

- ❑ Les propositions de la ressource sont considérées comme les principales.
- ❑ La présidente ou le président reçoit toute proposition écrite sur le sujet traité.
- ❑ Toute proposition est présentée (**3 minutes**), puis appuyée.
- ❑ S'il y a plus d'une proposition, elles sont présentées et appuyées dans l'ordre où elles ont été reçues.

La présidence d'assemblée vérifie si l'instance a besoin d'une période d'appropriation d'au plus 10 minutes.

Comment ?

Déroulement d'une réunion



SEESOCQ

La démocratie . . .

selon Georges Burdeau (La démocratie, 1956)

«La démocratie n'est pas dans les institutions, mais dans les personnes.

Il n'y a pas de démocratie,

il n'y a que des démocrates.»

30	02
Statuts Proc dures Pol itiques Formul aires	Proc dures d assembl e
16 ao t 2002	